



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **6 novembre 2017**

Délibération n° 2017-2260

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration de l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

**Rapporteur** : Madame la Vice-Présidente Bouzerda

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 17 octobre 2017

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 8 novembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Leцерf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Huguet), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliout (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : Mme Frih.

**Conseil du 6 novembre 2017****Délibération n° 2017-2260**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Conseil d'administration de l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 12 octobre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Par arrêté préfectoral n° 7279 du 10 décembre 2009, la compétence tourisme a été transférée à la Communauté urbaine de Lyon avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Dans le cadre de ce transfert de compétence, un office du tourisme intercommunal a été créé, conformément aux statuts approuvés en assemblée générale extraordinaire le 24 novembre 2009, sous la forme associative.

L'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon, devenu Office de tourisme de la Métropole de Lyon avec la création de la Métropole et suite à l'assemblée générale extraordinaire du 29 février 2016, a pour objet l'étude et la mise en œuvre des moyens propres à développer les activités touristiques de la Métropole.

Ses missions sont :

- l'accueil et l'information des touristes,
- la promotion touristique du territoire à l'échelle locale, nationale et internationale,
- la production et la commercialisation des produits et prestations de services touristiques,
- le développement du tourisme d'affaires au travers du Bureau des congrès et des salons.

**II - Modalités de représentation**

a) - Le conseil d'administration (45 administrateurs) :

Conformément aux statuts de l'Office de tourisme de la Métropole, l'association est administrée par un conseil d'administration composé de 3 collèges :

- *premier collège*

Il se compose des 4 membres de droit (Métropole de Lyon, Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Lyon Métropole Saint-Etienne-Roanne, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Comité régional du tourisme Rhône-Alpes) représentés par 15 personnes physiques.

La Métropole est représentée par 11 élus (dont le Président de la Métropole), la CCI par 2 personnes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Comité régional du tourisme Rhône-Alpes par 1 élu chacun.

- *deuxième collègue*

15 membres ès-qualité représentant les groupements, associations ou organismes contribuant à la vie touristique de la Métropole de Lyon présentés par le Conseil d'administration.

- *troisième collègue*

15 personnes représentant des adhérents cotisants et des personnes qualifiées.

Ces 2 derniers collèges sont soumis à l'élection de l'assemblée générale. Ils sont renouvelables par tiers chaque année, la première série étant désignée par tirage au sort.

Le Président de la Métropole de Lyon est de droit Président d'honneur du conseil d'administration.

b) - L'assemblée générale (776 membres) :

L'assemblée générale réunit tous les membres de l'association :

- la Métropole de Lyon, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Comité régional du tourisme Rhône-Alpes et la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne en tant que membres de droit.
- des membres ès-qualité représentant les groupements, associations ou organismes contribuant à la vie touristique de la région lyonnaise, présentés par le conseil d'administration.
- les adhérents, personnes physiques ou morales versant une cotisation annuelle dont le montant est déterminé chaque année par le bureau.
- les personnes qualifiées bénévoles élues en fonction de leurs compétences et de ce qu'elles peuvent apporter à l'Association.

Les membres du conseil d'administration de l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon sont présents en assemblée générale et ont droit de vote.

Par délibération n° 2015-0054 du 26 janvier 2015, le Conseil de la Métropole a procédé à la désignation de ses représentants au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon :

Titulaires
Alain Galliano
David Kimelfeld
Richard Brumm
Myriam Picot
Hubert Guimet
Marc Grivel
Fouziya Bouzerda
Chantal Crespy
Emmanuel Hamelin
Thomas Rudigoz

Suite à l'élection de M. David Kimelfeld aux fonctions de Président de la Métropole, ce dernier devient, en application des statuts de l'office du tourisme, Président d'honneur du conseil d'administration.

Le poste d'administrateur qu'il occupait précédemment, sur la base de la délibération n°2015-0054 du 26 janvier 2015 précitée, est donc vacant.

Il convient donc de désigner un nouveau représentant de la Métropole pour siéger, en qualité de représentant titulaire, au sein du conseil d'administration de l'Office du tourisme ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

#### **DELIBERE**

**1° - Désigne** monsieur Jean-Michel LONGUEVAL en tant que représentant de la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, pour siéger au sein du conseil d'administration de l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon.

**2° - Rappelle** qu'en application des statuts de l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon, le Président de la Métropole dispose de la qualité de Président d'honneur du conseil d'administration.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 8 novembre 2017.**